



Demande de titre sejour a la prefecture

Par **adel29**, le **11/11/2008** à **13:23**

je sui en situation irreguliere,j avai fai un demande de titre de sejour avec promesse d embouche qui etai rejete de la part de la prefecture et qui donne automatiquement un demande de quitter le territoire,,et maintenant j ai l intention de faire un autre demande apres mon mariage avec une francaise privu pour le moi de janvier,,g peur qu il soi rejete aussi a cause de la demande de quitter le territoire,,j attend votre conseil,merci

Par **avocat droit public**, le **11/11/2008** à **16:57**

Vous pouvez vous marier en France même si vous êtes en situation irrégulière.

Néanmoins, dans votre cas, vous faites l'objet d'une obligation de quitter le territoire français et votre projet de mariage risque d'être compromis. Il sera en effet perçu comme dilatoire.

Il faudrait que vous contestiez l'obligation de quitter le territoire français auprès du tribunal administratif, de préférence par le biais d'un avocat. Vous avez un mois pour le faire.

Eric HALPERN
Avocat à la Cour

<http://www.cabinet-halpern.com>

Par **brima**, le **28/11/2008** à **14:32**

salu ,je suis un peu dans le meme cas que toi ;en fait ce qui m'enerve le plus j'ai plusieurs possibilités de régularisation

1 ereme , je suis malade et mes deux medecins m'ont fait des attestations pour aller demander un titre de séjour en tant que étranger malade

2ieme ,ma copine française est enceinte de quelques mois et on a prévu de se marier

3ieme j'ai un CDI et sur un domaine de la restauration

et sur chacune de ces cas il y a aucune tricherie ,mais voilà comme avant de faire

toutes ces démarches j'ai un OQTF j'ai peur que la préfecture ne veuille rien comprendre

la j'ai même peur pour aller récupérer un dossier à la préfecture